



Le 30 juin 2010

AVIS À LA CLIENTÈLE

Afin de moderniser la procédure d'envoi des jugements et l'adapter aux nouvelles technologies, veuillez prendre note que, dorénavant, tous les jugements de la Cour d'appel seront envoyés par courriel aux avocat(e)s ou aux parties non représentées.

Il est important que l'endos de vos procédures comporte une adresse courriel en plus de votre code d'avocat, numéro de téléphone et numéro de télécopieur.

En l'absence d'une telle adresse, la copie du jugement sera expédiée par télécopieur ou par la poste.

Le greffier de la Cour expédiera gratuitement une copie certifiée conforme du jugement à une partie qui lui en fait la demande. Toutes copies supplémentaires ou demandées par un tiers sont soumises au tarif en vigueur.

Enfin, je vous rappelle qu'il est possible d'obtenir gratuitement une copie des jugements de la Cour d'appel en consultant le site www.jugements.qc.ca.

**J.J. MICHEL ROBERT
JUGE EN CHEF DU QUÉBEC**